



Session ordinaire du 13 mars 2018 –  
PÉRIODE DE QUESTIONS /  
Ordinary sitting of March 13<sup>th</sup>, 2018 –  
QUESTION PERIOD

Début : 19 h 50

Q :

- Demande pourquoi l'Évaluation environnementale de site phase II – Secteurs A et B et l'Évaluation environnementale de site – Phase I et II – Site de l'ancienne gare des passagers de Chelsea n'ont pas été déposées au Conseil du mois d'octobre.

R :

- Il restait des modifications à faire avec les employés.

Q :

- WSP a fait 9 recommandations dans l'Évaluation environnementale de site – Phase I et II – Site de l'ancienne gare des passagers de Chelsea, dont 3 impliquant le MEDDLLC. Avez-vous contacté le MEDDLLC concernant ces 3 recommandations? Si non, pourquoi? Avez-vous informé PNR de ces recommandations pour que les rails et dormants aux 2 stations identifiées comme contaminées par WSP ne soient pas démantelées?

R :

- Le suivi des recommandations formulées par WSP se fait au fur et à mesure de la réalisation des études nécessaires. Pour la 1<sup>ère</sup> recommandation, les documents seront disponibles pour transmission au MDDELCC dans les prochaines semaines. Le MDDELCC a déjà été informé au sujet de la finalisation de ces études EES Phase II. Les autres recommandations nécessitent des mandats additionnels qui devront être réalisés en 2018 et un suivi se fera auprès du MDDELCC par la suite.

Quant aux travaux de démantèlement faits par PNR en 2017, la réalisation des travaux a tenu compte des recommandations de la firme WSP. Le démantèlement des rails à l'ancienne gare a été exclu du contrat et sera fait lorsque les mandats mentionnés au 1<sup>er</sup> paragraphe seront réalisés en 2018 et acceptés par le MDDELCC.

Q :

- L'estimation au budget PTI 2018 pour la stabilisation de la voie ferrée du chemin La Vallée au chemin Welka, qui inclut environ 1.1 km du corridor de la section B, est de 1 625 000 \$. Quelle est l'estimation pour la stabilisation dans les autres parties du corridor de la section B, du chemin Welka au chemin Mill et du chemin Loretta au chemin La Vallée (approximativement 2.3 km)?

A :

- Section comprise entre chemin Welka et chemin Mill :

L'étude géotechnique mentionne certains travaux dans le voisinage du ruisseau au nord du chemin Hudson. Ces travaux seront évalués lors de la conception de l'aménagement du sentier communautaire car ils peuvent varier en fonction du concept choisi.

Section comprise entre le chemin Loretta et le secteur de la Vallée :

L'étude géotechnique ne recommande pas d'action concrète.



**Session ordinaire du 13 mars 2018 –  
PÉRIODE DE QUESTIONS /  
Ordinary sitting of March 13<sup>th</sup>, 2018 –  
QUESTION PERIOD**

Q :

- Demande pourquoi les comités ne sont pas ouverts au public.

R :

- Il y a eu une invitation publique invitant les gens à s'inscrire.

Q :

- Est-ce que les gens qui siègeront sur le Comité du sentier communautaire vont représenter toutes les options (pour et contre)?

R :

- Pour les nouveaux comités, le public va être invité à soumettre leur candidature.

Fin : 20 h 10